

L'opérationnalisation de la stratégie de Croissance pro-pauvres au Cameroun

The Operationalization of the Pro-Poor Growth Strategy in Cameroon

Chantal Marie Ngo Tong



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2962>

DOI : [10.4000/interventionseconomiques.2962](https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.2962)

ISBN : 1710-7377

ISSN : 1710-7377

Éditeur

Association d'Économie Politique

Référence électronique

Chantal Marie Ngo Tong, « L'opérationnalisation de la stratégie de Croissance pro-pauvres au Cameroun », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 56 | 2016, mis en ligne le 01 novembre 2016, consulté le 14 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2962> ; DOI : [10.4000/interventionseconomiques.2962](https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.2962)

Ce document a été généré automatiquement le 14 juin 2019.



Les contenus de la revue *Interventions économiques* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

L'opérationnalisation de la stratégie de Croissance pro-pauvres au Cameroun

The Operationalization of the Pro-Poor Growth Strategy in Cameroon

Chantal Marie Ngo Tong

- 1 Les objectifs relatifs à une action contre la pauvreté à l'échelle mondiale sont passés de l'élimination de la pauvreté décidée à Istanbul¹, à la réduction de "l'extrême pauvreté" définie au Sommet du Millénaire². Dans cette dynamique, les Institutions de Bretton Woods (Banque Mondiale, FMI) ont mis en œuvre l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPTE) visant à annuler ou réduire la dette de certains pays en développement en vue de leur permettre de dégager des ressources nécessaires au financement des politiques de réduction de la pauvreté. Elles ont conditionné l'éligibilité des États candidats à cette Initiative et aux prêts du FMI par l'élaboration des Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP), document de référence en matière de lutte contre la pauvreté dans lequel est « décrit la gamme des initiatives prévues par le gouvernement, les objectifs développementaux qu'il se propose d'atteindre et les modalités de leur suivi, ainsi que les besoins de financement requis »³. Ces DSRP, Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté (CSLP tel qu'ils ont élaborés par la plupart des pays en Afrique établissent une relation étroite entre croissance économique et réduction de la pauvreté, et font de la croissance économique soit le « principal moyen de réduire la pauvreté »⁴, soit « la condition sine qua non de réduction de pauvreté »⁵. C'est dans cette perspective que le concept de croissance pro-pauvres élaboré par les économistes du développement dans les années 1950 fait irruption dans les analyses des politiques économiques des États africains à l'instar du Cameroun.
- 2 Le gouvernement camerounais dans sa Déclaration de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté (DSL) adoptée en 1998 s'engage « à poursuivre avec efficacité la lutte contre la pauvreté au Cameroun de manière à réduire considérablement et durablement la proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté ». Il se porte de ce fait candidat à l'IPTE et est déclaré éligible en 2000. Dans ce processus, il adopte en avril 2003, le Document de

Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et décline son objectif principal qui est de « *réduire sensiblement la pauvreté au moyen d'une croissance économique forte et durable, d'une meilleure efficacité des dépenses, des politiques de réduction de la pauvreté convenablement ciblées et du renforcement de la gouvernance* »⁶.

- 3 La mise en œuvre du DSRP entre 2003 et 2007 n'a pas eu de résultats probants malgré une amélioration perceptible de l'assainissement de gestion des fonds publics. Le Cameroun enregistre une baisse du taux de croissance qui va de 4,3% en 2003, 3,6% en 2004, 2,8% en 2005. Il sera en hausse à partir de 2006 (3,5%), pour fléchir à nouveau en 2007 (3,3 %). Mais cette hausse sera sans incidence réelle, car elle sera accompagnée d'une hausse du taux d'inflation qui va de 1,1% à 5,3% et d'une baisse du taux de croissance en 2008. Il va s'ensuivre une stagnation du taux de pauvreté et une aggravation des situations de précarité qui conduisent aux "émeutes de la faim de 2008". Le DSRP sera révisé et le gouvernement va adopter en 2009, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui a pour objectif d'assurer à terme une bonne redistribution des fruits de la croissance⁷. Le DSCE vise en fait à corriger les insuffisances du DSRP « *en vue d'obtenir une croissance forte et durable, compatible avec les objectifs socio-économiques fixés, c'est-à-dire génératrice d'emplois décentés et redistributive en faveur des pauvres* »⁸. Cependant, si la croissance économique qui est fondamentalement une croissance des revenus est nécessaire⁹ pour réduire la pauvreté, elle demeure insuffisante si elle ne s'accompagne pas d'une institutionnalisation « *de véritables politiques de lutte contre les inégalités* »¹⁰ d'où les réflexions sur « *le triangle pauvreté - croissance - inégalités* »¹¹ : faut-il axer les stratégies de croissance sur la pauvreté ou sur les inégalités ? La question pose évidemment le problème des politiques économiques à mettre en œuvre pour élargir le champ des retombées de la croissance de manière à ce que les plus démunis puissent en tirer profit¹². C'est autour de ces questionnements que s'enracine le concept de croissance pro-pauvres comme solution palliative aux insuffisances de la croissance résultant des forces du marché. Cette croissance dite inclusive est une stratégie économique qui consiste à « *faire émerger la croissance par la base (...) et en faire profiter l'ensemble de la population par un flux de bas en haut dans le but d'accélérer les mécanismes de réduction de la pauvreté* »¹³. Elle vise à atteindre de manière simultanée les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté.
- 4 Les études réalisées sur la croissance pro-pauvre au Cameroun couvrent la période de 1996 à 2007¹⁴. Les résultats de ces différentes études concluent que si l'on considère l'approche monétaire, la croissance au Cameroun est une croissance anti-pauvre de 1996 à 2001, et faiblement pro-pauvres dans la période 2001-2007. Mais si elle est entre 2001-2007 pro-pauvres au niveau national et en milieu urbain, elle reste anti-pauvres en zone rurale. Par contre si l'analyse est effectuée selon l'approche non monétaire, elle a été anti-pauvre dans les deux périodes malgré un taux de croissance compris entre 3 % et 3,4 %. Le DSCE élaboré pour assurer au Cameroun de réaliser des objectifs simultanés de croissance économique et de réduction de la pauvreté porte sur la période de 2009-2019. Mais 7 ans après sa mise en œuvre et à 3 ans de la fin de son premier cycle, constat est fait que la croissance du PIB qui est passé de 3,3% en 2007, à 4 % en 2011 et 6,2 % en 2015 n'a pas entraîné une réduction équitable de la pauvreté, dont le taux de prévalence stagne aux alentours de 40 %¹⁵. On le voit à ces résultats que la croissance au Cameroun a une très faible incidence sur la pauvreté. Les raisons principales en sont la croissance démographique, la croissance des inégalités géographiques et sociales et les insuffisances des politiques de redistribution. Il s'observe ainsi une réelle difficulté au Cameroun à

concilier les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté malgré les politiques et stratégies élaborées pour les atteindre. Faut-il réformer ces stratégies ? Faut-il élaborer et mettre en œuvre d'autres stratégies pour que la croissance ait un impact positif significatif sur la pauvreté ? Quelles politiques mettre en œuvre pour rendre la croissance effectivement pro-pauvres ? Le présent article se propose de mener une réflexion sur le sujet dans une analyse stratégique et prospective, en partant de l'hypothèse selon laquelle les difficultés que rencontre le Cameroun à concilier les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté (I) résultent du fait que les stratégies élaborées sont insuffisamment mises en œuvre et faiblement opérationnalisées (II).

1. Croissance et réduction de la pauvreté au Cameroun : deux objectifs difficiles à concilier...

- 5 La politique économique du Cameroun est variable depuis 1960 et s'élabore en fonction de la conjoncture économique. De 1960 à 1980, l'État du Cameroun du fait d'une croissance modérée et équilibrée élabore une politique économique interventionniste qui se décline sous fond de plans quinquennaux¹⁶. L'interventionnisme de l'État durant cette période est autant direct qu'indirecte¹⁷ de telle manière que tous les secteurs de l'économie sont sous le contrôle de l'État.
- 6 La crise économique survenue au milieu des années 1980 provoquée par la chute des prix des principaux produits d'exportation (pétrole, cacao, café, caoutchouc) et une dégradation considérable des termes de l'échange (1986-1988) va modifier les orientations économiques du gouvernement. L'État, sous la pression des Institutions de Bretton Woods (Banque Mondiale, FMI), va s'astreindre à élaborer et mettre en œuvre une politique économique libérale. L'Etat va de ce fait se désengager de l'activité économique et plus particulièrement des secteurs de production agricole et les paysans qui jusqu'ici bénéficiaient de l'encadrement de l'Etat se sont retrouvés plongés dans une misère sans précédent.
- 7 L'éligibilité d'un État à l'IPTE étant conditionnée par la mise en place d'« *une stratégie globale, cohérente, viable et participative de réduction de la pauvreté* »¹⁸, le Cameroun va orienter sa politique vers des objectifs prioritaires de réduction de la pauvreté. Les stratégies élaborées à cet effet impliquent la croissance et la création des emplois. L'orientation des stratégies de croissance vers la réduction de la pauvreté (A) s'appuie ainsi sur une stratégie de création des emplois dont l'objectif serait d'accroître les revenus des pauvres (B).

1.1 Croissance pro-pauvres : une croissance pour réduire la pauvreté

- 8 Le concept de croissance pro-pauvre émerge à partir des années 1950 et réorganise le débat récurrent sur la relation Croissance économique et développement. L'idée qui se développe autour de la notion de croissance pro-pauvres, est que la croissance devrait entraîner une réduction de la pauvreté. Mais dans les années 1960, constat est fait que la croissance n'entraîne pas indubitablement la réduction de la pauvreté et même, l'on observe qu'il peut résulter d'une forte croissance, une aggravation des situations de pauvreté. Néanmoins le concept va s'imposer à partir des années 1990 avec les nouvelles

orientations que la Banque Mondiale donne à la lutte contre la pauvreté en conditionnant son aide financière par l'élaboration des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté. À partir de là nombreuses sont les études monographiques réalisées sur la thématique de croissance pro-pauvres¹⁹.

- 9 L'organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) depuis le début des années 2000 a publié de nombreux ouvrages sur la croissance pro-pauvres dont l'ouvrage de référence *Vers une croissance pro-pauvres Orientations à l'intention des donateurs*, préconise une stratégie de croissance pro-pauvres en Afrique subsaharienne axée sur l'agriculture pour une réduction sensible de la pauvreté. Mais tout comme le concept de pauvreté, la croissance pro-pauvres est un concept multidimensionnel, susceptible de plusieurs définitions. Jean-Marc Chataigner et Marc Raffinot en 2005, Dorothée Boccanfuso et Caroline Ménard en 2009²⁰ vont classer toutes les définitions proposées en deux approches : la définition relative (1) et la définition absolue (2).

1.1.1 L'approche "relative" de la croissance pro-pauvre

- 10 De manière relative, la croissance pro-pauvre se traduit par une réduction des inégalités des revenus en faveur des pauvres. Dans ce cas de figure, les pauvres bénéficient plus que les autres catégories sociales des fruits de la croissance. L'intervention de l'État est indispensable et requise dans ce cas de figure pour la réduction des inégalités indépendamment des effets de la croissance. Au Cameroun, si la pauvreté économique²¹ ou monétaire a reculé entre 1996 et 2001, elle est restée stagnante de 2001-2007. Et le renchérissement du coût de la vie à partir de 2008 donne l'impression d'avoir plombé les efforts du gouvernement pour réduire la pauvreté. La revalorisation des salaires des fonctionnaires à 15 % suite aux émeutes de février 2008 s'est accompagnée d'une inflation ascendante, le taux d'inflation passant de 1,1% en 2007 à 5,3% en 2008. Pour renforcer le pouvoir d'achat des ménages, le gouvernement a procédé à la défiscalisation des produits de première nécessité et renforcé le dispositif des contrôles de prix. Ces mesures vont entraîner une baisse progressive du taux d'inflation 3,0% en 2009 à 1,3% en 2010. Mais il s'observe à partir de 2011, un retour de l'inflation du fait d'une augmentation des prix des produits alimentaires notamment les produits vivriers. Le taux d'inflation remonte donc à 2,9% en 2011. Cette inflation consécutive aux problèmes que connaît le secteur agricole ²² « toujours plongé dans une crise profonde causée par l'effondrement séculaire des prix internationaux [des] produits de base »²³, réduit de manière considérable le taux de couverture en besoins alimentaires. Une légère hausse de la croissance en 2012 (de 4,0% en 2011 à 4,6% en 2012) va infléchir le taux de croissance qui descend à 2,4%. Par ailleurs la stabilité des prix des hydrocarbures va contribuer à maîtriser l'inflation de manière à ce qu'en 2013 il baisse à 2,1 % pour chuter à 1,9% en 2014. Cependant, la hausse des prix des hydrocarbures et du gaz ménager en 2014 va renchérir le coût de la vie et faire remonter le taux d'inflation à 2,8% en 2015 malgré une autre revalorisation des salaires de 5% en juillet 2014. Cette revalorisation des salaires intervenant pour compenser la hausse des hydrocarbures et du gaz ménager demeure insuffisante, car 70% de la population active ne jouit pas d'un emploi dans le secteur public, mais travaille plutôt dans le secteur informel dominé par l'activité agricole. La hausse des prix du carburant à la pompe a entraîné une flambée des prix du transport, exerçant ainsi une forte pression sur les producteurs qui ont enregistré des pertes de gains considérables. Malgré une faible augmentation des revenus des pauvres du fait des recrutements massifs de jeunes effectués dans la fonction publique depuis 2008, et une relative maîtrise du taux

d'inflation, le rapport de l'ECAM 4 réalisée en 2014 conclut que « *la croissance au Cameroun entre 2007 et 2014 a été non inclusive, en ce sens qu'elle bénéficie aux ménages les plus aisés et très peu aux populations pauvres* »²⁴. Les statistiques disponibles sur les années 2015 et 2016 ne permettent pas de déterminer si la situation connaît une nette évolution en matière de croissance des revenus des pauvres.

1.1.2 L'approche "absolue" de la croissance pro-pauvres

- 11 Dans l'absolu, la croissance pro-pauvre se traduit par une réduction de l'incidence de pauvreté. Cette approche se concentre sur le lien entre croissance et pauvreté et conduit à s'interroger sur les sources de la croissance. La réflexion initiée par le gouvernement camerounais et poursuivie par certains chercheurs sur les sources de la croissance²⁵ avait pour objectif d'identifier des secteurs d'activités à fort taux de pauvreté dont le développement et l'expansion auraient une forte incidence sur la réduction de la pauvreté.
- 12 En fait, préalablement à l'élaboration du DSRP, l'État camerounais a initié deux études portant respectivement sur la compétitivité de l'économie camerounaise et sur les sources de la croissance²⁶. Il ressort de ces études que l'agriculture constitue et constituera encore la base de l'économie camerounaise étant donné que « *la croissance dépend en premier lieu de l'agriculture (...)* »²⁷. Fort de ce constat, le Cameroun redéfinit sa politique agricole et entreprend de réformer son système agricole en passant d'une agriculture de consommation à une agriculture de seconde génération, intensive, moderne et mécanisée²⁸. Cette réforme a pour objectif de favoriser une croissance agricole susceptible de sortir les paysans de la pauvreté et par voie de conséquence, de réduire le taux de pauvreté dans les zones rurales.
- 13 L'État entend ainsi diversifier la production agricole, élaborer un nouveau schéma de production agricole qui ne reposerait plus exclusivement sur les produits de rente (cacao, café, coton), mais intégrerait les nouvelles dynamiques nationales et mondiales que sont la professionnalisation de l'agriculture et la multifonctionnalité de l'agriculture. Cette orientation implique une formation des jeunes aux métiers agricoles et à cet effet, la société agro-industrielle Hévéa Cameroun, a mis sur pied un projet de création d'un centre de formation professionnelle aux métiers de l'Hévéa en 2016. Cependant les jeunes s'intéressent très peu aux métiers agricoles, étant davantage motivés par la stabilité et les garanties qu'offre l'emploi dans le secteur public. Le désintérêt des jeunes peut aussi s'expliquer par l'insuffisance des subventions accordées par l'Etat pour la création des entreprises agricoles et l'absence d'une politique volontariste de sensibilisation et de mobilisation autour des projets agricoles. L'agriculture de seconde génération peine ainsi à prendre ses marques, car malgré les appuis multiformes et les nombreux programmes d'appui aux activités agricoles mis en œuvre par le gouvernement, le Cameroun enregistre toujours un déficit agricole considérable. Bruno Losch suggère à cet égard de mettre en œuvre des politiques favorisant une croissance agricole inclusive²⁹ dont l'enjeu serait une croissance économique qui s'appuie sur la participation des acteurs à la base et axée sur une forte création d'emplois productifs.

1.2 Croissance pro-pauvres : une croissance génératrice d'emplois productifs

- 14 Si le gouvernement camerounais entend « *s'appuyer sur la création des emplois pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance* »³⁰, il ne faut cependant pas conclure que la relation croissance économique et création d'emplois est systématique, car il s'enregistre bien des cas où la croissance économique n'entraîne pas toujours une création d'emplois notamment lorsqu'elle est fondée sur la technologie moderne. D'ailleurs, la croissance enregistrée au Cameroun depuis 1995 « *s'est avérée être très peu créatrice d'emplois* »³¹. Réalisée dans un contexte de libéralisation du marché du travail, elle est à l'origine de l'accroissement du chômage en milieu urbain et fait du sous-emploi un phénomène endémique³². Les mesures gouvernementales prises depuis 2008 pour résorber le problème du chômage des jeunes avec pour objectif de résoudre simultanément la problématique de l'emploi et donc du revenu des couches sociales les plus défavorisées (1), restent insuffisantes dans la mesure où les emplois pourvus relèvent du secteur public. Or 70% de la population active est employé dans le secteur informel et précisément l'informel agricole. La promotion des PME/PMI (2) comme mesure complémentaire s'inscrit donc davantage dans une logique d'insertion des pauvres dans les processus de production des richesses.

1.2.1 Recrutements et formation professionnelle des jeunes

- 15 Deuxième cible de l'OMD 1, l'emploi oscille au Cameroun entre la stagnation et l'aggravation, le problème n'étant pas tant celui du chômage que celui de l'emploi informel, du sous-emploi et des emplois précaires³³. Si le chômage continuait à augmenter au Cameroun notamment en milieu urbain³⁴, le taux de sous-emploi pourrait mieux représenter la situation de l'emploi au Cameroun que le taux de chômage³⁵. Cette situation se justifie par les mesures de compressions des emplois dans le secteur public³⁶ — incluant l'arrêt des recrutements dans les Collectivités Territoriales Décentralisées³⁷ — et l'incapacité du secteur privé³⁸ à densifier ses activités pour absorber la part des fonctionnaires licenciés.
- 16 L'incapacité du secteur public et du secteur privé à absorber les contingents croissants des diplômés a profondément changé la nature du chômage depuis le début des années 2000³⁹ liant inextricablement la problématique du chômage à celle de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, plus spécifiquement des jeunes diplômés. À partir de là, la résorption du « *chômage des jeunes [devenu] un problème économique au Cameroun* » requiert à l'analyse des « *mesures politiques (...) axées sur le développement des compétences individuelles, [et correspondantes] aux débouchés* »⁴⁰. Les Enquêtes nationales sur l'Emploi et le secteur informel réalisées par l'Institut national de statistiques en 2005 et 2010 soulignent que la situation de l'emploi au Cameroun ne peut mieux s'appréhender que par la prise en considération du sous-emploi.
- 17 Le sous-emploi s'analyse au Cameroun sous deux formes : le sous-emploi visible qui touche 14,8% de la population active occupée et le sous-emploi invisible qui affecte 63,7% des actifs occupés, particulièrement les femmes⁴¹. Globalement donc, le sous-emploi affecte 71,9% de la population active. La catégorie sociale la plus touchée par ce phénomène est les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (Bac + 2 minimum). Pour résorber le problème, le gouvernement a procédé en 2011 au recrutement spécial de

25000 jeunes diplômés dans la fonction publique en 2011 avec pour objectif de réduire le taux de chômage a permis au Cameroun de stabiliser le taux de chômage autour de 4% considérant les critères d'évaluation du Bureau International du Travail (BIT). À partir de 2013, de nombreux concours directs ont été lancés pour le recrutement des jeunes diplômés dans l'administration publique dans des domaines aussi variés que le génie civil, les eaux et forêts, l'aéronautique civile, l'éducation physique et sportive, les mines et la géologie, la météorologie, les douanes, le cadastre, la santé publique, la comptabilité matière... Par ailleurs, l'engagement du Cameroun dans la guerre contre la secte islamiste Boko Haram a ouvert la voie au recrutement de milliers de jeunes dans l'armée. Toutes ces mesures se situent dans le prolongement des recrutements des instituteurs et la contractualisation des temporaires dans l'administration publique en 2008. Elles ont certes eu une incidence positive non négligeable sur la situation de l'emploi et du sous-emploi, mais l'État ne peut pas à lui seul absorber tous ces diplômés. Il est important que le secteur privé s'implique activement dans la résorption des problèmes de chômage et de sous-emploi dans la mesure où l'État dans le DSCE en a fait le levier de la croissance. La stratégie du gouvernement s'axe ainsi sur la promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) / Petites Moyennes Industries (PMI) et l'auto-emploi. Apparaît ainsi l'importance stratégique de la formation professionnelle dans les politiques de lutte contre la pauvreté, comme mesure permettant de *mettre en adéquation l'offre et la demande de capital humain pour pallier la pénurie d'emplois productifs et rémunérateurs*.

- 18 La formation professionnelle s'apprécie au double niveau individuel et organisationnel⁴² et peut avoir deux orientations : soit elle s'oriente vers une insertion professionnelle, soit elle s'oriente vers la création des emplois. Une formation orientée vers une insertion socio-professionnelle tient compte de l'environnement économique et des offres d'emplois disponibles sur le marché du travail. Une formation ne répondant à aucun besoin sur le marché du travail, peut aggraver plutôt que résoudre la question du chômage, car les personnes formées se retrouveront sans emploi malgré leur qualification. L'insuffisance ou la faiblesse de l'offre de travail peut ainsi entraîner malgré la formation professionnelle, une aggravation de la précarité de l'emploi, le sous-emploi, le non-respect des lois et procédures relatives au marché de travail (contrats de travail, SMIG).
- 19 L'approche de la formation professionnelle par l'insertion professionnelle étant assez limitée, il apparaît plus opportun de l'orienter vers la création et le développement des activités génératrices de revenus, la création des Petites et moyennes industries (PM) et des Petites et moyennes entreprises (PME). Ces petites entreprises en recevant un appui institutionnel et financier (procédures souples, environnement fiscal favorable) peuvent contribuer à accroître l'offre de travail sur le marché, et il sera alors possible de penser "insertion professionnelle".

1.2.2 La promotion des PME et PMI

- 20 Les PME/PMI constituent la cible de la stratégie de « *dynamisation du secteur privé pour une réduction sensible de la pauvreté* » du gouvernement camerounais⁴³ qui en 2009, a commandé une étude pour évaluer leur importance dans la stratégie de croissance de l'économie nationale dans l'optique d'élaborer un plan directeur pour le développement des PME-PMI. L'importance des PME / PMI mis en exergue par cette étude ne concerne pas que l'économie nationale ; elles le sont encore plus pour l'économie locale dans la mesure où elles constituent la principale source de prélèvement des CAC qui sont

reversés aux Collectivités. Il s'ensuit que le développement des PME/PMI est un enjeu autant pour le développement de l'économie nationale que de l'économie locale. L'État a ainsi adopté en 2010 la loi n°2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME), loi qui donne la définition officielle de PME / PMI au Cameroun. Cette loi sera modifiée et complétée en 2015⁴⁴ en vue d'établir de nouveaux critères de catégorisation des PME. Toutes ces dispositions textuelles sont accompagnées l'ouverture des centres de formalités de création d'entreprises, notamment les centres pilote de Yaoundé et Douala dont l'objectif est de faciliter et d'alléger les procédures de formation d'une entreprise. Mais le véritable handicap des PME/PMI n'est pas tant le dispositif légal et institutionnel, mais plutôt le financement. Aussi dans cette même année 2015, l'État va-t-il instituer la Banque camerounaise des PME pour pallier à cette difficulté, mais le problème est loin d'être résolu. Toutes ces mesures sont la transcription en actes de la politique gouvernementale de promotion de l'investissement privé au Cameroun, en vue de susciter la création des richesses et la création d'emplois qui sont les gages d'une croissance économique durable. Mais ces mesures demeurent inefficaces si elles sont pilotées et mises en œuvre par le haut sans tenir compte de la dynamique des petits entrepreneurs à la base et du potentiel économique des territoires.

- 21 Les PME/PMI sont des outils importants pour la répartition sectorielle et l'organisation des activités économiques sur un territoire donné. En effet, le développement des PME/PMI permet d'identifier les activités économiques menées par différents acteurs du secteur informel et évaluer la capacité contributive de ces activités à la fiscalité. Entre autres exemple d'activités : le ravitaillement et l'approvisionnement des villes⁴⁵, la transformation et la conservation des produits locaux, l'organisation des "petits métiers"⁴⁶, etc. La promotion et le développement des PME/PMI permettent en fait aux pauvres de s'insérer dans les mécanismes de production des richesses. La stratégie des autorités pour faciliter cette insertion repose principalement sur des mesures fiscales notamment l'allègement des charges fiscales afin de leur permettre de s'installer et de croître. Il est difficile d'évaluer jusqu'à ce jour la politique gouvernementale de promotion des PME/PMI, car les mesures prises en ce sens sont récentes et commencent à peine à être mises en œuvre. Néanmoins, il est à déplorer que jusqu'ici, alors même que les PME constituent l'essentiel du tissu économique camerounais et donc la source essentielle du développement de l'économie du pays, le plan directeur de promotion des PME ne soit pas encore adopté.

2. ...du fait d'une stratégie de croissance pro-pauvre faiblement opérationnelle

- 22 Pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance et de l'emploi, l'État s'est doté de plusieurs outils de collecte des données statistiques à l'exemple des Enquêtes camerounaises auprès des ménages (ECAM) conduites par l'Institut National de Statistique depuis 1996. Et depuis 1996, quatre enquêtes⁴⁷ ont été effectuées au Cameroun auprès des ménages (Enquêtes camerounaises auprès des ménages ; ECAM 1, 2, 3 et 4) pour déterminer les causes et les manifestations de la pauvreté. ECAM 4 a été réalisée dans l'optique d'analyser les tendances de la pauvreté sur la période 2007-2014. Ses enquêtes interviennent comme une évaluation globale de l'impact des politiques publiques implémentées durant les périodes les ayant précédées. Les conclusions de ces enquêtes notamment l'ECAM 4 font état d'une croissance non inclusive parce que ne

bénéficiant qu'aux ménages riches. La faiblesse de cet impact de la croissance économique est due au fait que les politiques de redistribution ne prennent pas en compte « la faible capacité des « économies de pauvreté » à capter une part de ladite croissance »⁴⁸. Cette faible capacité est elle-même due à l'architecture de la croissance qui place les pauvres en aval plutôt qu'en amont des processus de croissance⁴⁹. Jean-Marc Chataîgner et Marc Raffinot soulignent de ce fait en 2005 qu'une réflexion sur la croissance pro-pauvres ne devrait pas être exclusivement axée sur les données monétaires, mais prendre également en compte les processus *d'accroissement du pouvoir de représentation politique des populations les plus pauvres* et inscrire les politiques de décentralisation dans lesquels les États sont engagés dans les perspectives de la croissance pro-pauvres⁵⁰. Mais la participation des pauvres à la croissance au Cameroun reste assez faible (A) ce d'autant plus que la décentralisation qui peut leur offrir des facilités d'insertion s'éloigne dans sa mise en œuvre des perspectives de croissance pro-pauvres (B).

2.1 La faible participation des pauvres à la croissance

- 23 Les résultats des Enquêtes Camerounaises Auprès des Ménages (ECAM I et II) sur les déterminants de la pauvreté telle que perçue par les populations mettent en exergue l'absence de décentralisation comme l'un des facteurs contribuant à la répartition inégale des fruits de la croissance et à la persistance de la pauvreté au Cameroun⁵¹. L'ECAM II⁵² en particulier réalisée pour déterminer le vécu quotidien des populations et appréhender leurs conceptions de la pauvreté a mis en évidence une nouvelle appréhension de la pauvreté : *“la pauvreté des potentialités”*. La pauvreté dans ce cadre, causé par l'inaccessibilité aux différentes formes de capital, s'analyse comme *« le résultat d'une incapacité à saisir les opportunités qui se présentent en raison d'un manque de capacités résultant d'une santé déficiente, d'une éducation insuffisante, de déséquilibres nutritionnels, etc. »*⁵³. L'analyse des recommandations faites par les populations pour remédier à la situation de pauvreté dans laquelle elles se trouvent, révèle que celles-ci sont désireuses de *“se prendre en charge”* moyennant le concours et le soutien de l'État dont elles déplorent par-dessus tout le désengagement quasi total du monde rural⁵⁴.
- 24 Il s'agit en pratique d'*« investir dans le développement à visage humain des pauvres, en construisant leur capital humain et en leur donnant accès au crédit et à des actifs productifs tels que la terre »*⁵⁵, en vue d'atteindre l'objectif d'insertion des pauvres dans les circuits économiques inscrits dans les CSLP. Cet objectif est relatif au renforcement de la capacité de production des pauvres et à l'accroissement de leurs revenus, l'idée fondamentale soutenant cette stratégie étant que *« les pauvres peuvent contribuer à la croissance et en bénéficier à partir de leurs actions. Ceci donne à la croissance une dimension “pro-pauvres” qui se décline en trois étapes : d'abord, créer des opportunités de croissance économique, ensuite renforcer les capacités des pauvres pour leur permettre de s'insérer dans ce processus de croissance, et enfin, réduire leur vulnérabilité face aux facteurs de pauvreté »*⁵⁶. Il s'agit en fait d'accroître la capacité de production des pauvres en leur facilitant l'accès aux actifs productifs (1) et de réduire leur vulnérabilité par des subventions conséquentes et des facilités d'accès aux crédits pouvant leur garantir des revenus capables de rémunérer non seulement le capital physique, mais aussi le capital humain indissociable à l'agriculture (2).

2.1.1 Le difficile accès des pauvres aux actifs productifs susceptibles d'accroître leur capacité de production

- 25 L'insertion efficace des pauvres dans les processus de croissance implique pour le gouvernement de « *trouver la meilleure stratégie permettant de mettre l'accroissement des revenus au service du développement (...)* »⁵⁷. Cette stratégie inclurait l'accès des pauvres aux actifs productifs que sont entre autres la terre et le travail. Facteurs de croissance, l'accès à ces actifs constitue la base de la politique d'insertion des pauvres dans les circuits économiques en vue de la réalisation d'une croissance économique pro-pauvre, dans la mesure où assurer aux plus défavorisés l'accès à ces moyens de production contribue largement à améliorer leur productivité. En fait, il est reconnu que l'impact du développement économique « *dépend en grande partie des droits, de l'accès aux ressources de production (tels les biens fonciers et le crédit) et de leur maîtrise ainsi que du degré d'influence* »⁵⁸.
- 26 La problématique de l'accès à la terre induit celle de la gestion des espaces et du foncier. L'action requise consiste entre autres à délimiter les espaces cultivables pour l'agriculture, et à faciliter l'accès au pâturage pour l'élevage notamment des bovins. La réduction de la superficie des espaces cultivables, notamment dans les villes, conduit les citoyens à se lancer à la conquête des espaces cultivables péri-urbains avec pour conséquence l'empiètement progressif de l'urbain sur le rural. Le développement de l'agriculture péri-urbaine requiert une attention particulière de la part des autorités locales dans la mesure où cette activité en plus d'occasionner des désordres urbains, réduit les opportunités économiques des ruraux.
- 27 L'accès à la terre en tant que ressource de production et appréhendée exclusivement comme bien économique⁵⁹ constitue de ce fait un sujet épineux au Cameroun dans la mesure où « *la notion d'espace, de sa maîtrise, dans son évolution a atteint une situation de blocage, télescopée sur la question devenue insoluble de savoir à qui appartient la terre ? Aux chefs, à la communauté, à l'État, à l'individu ? Qui y a droit et moyennant quoi ?* »⁶⁰.
- 28 La rareté de la terre résultant de l'urbanisation et de l'immixtion des citoyens dans l'espace péri-urbain pour des fins agricoles est à l'origine de multiples conflits fonciers liés aux limites non matérialisés et aux successions. Dans certaines villes de l'Ouest Cameroun à l'exemple de Dschang ou Bafoussam, la quête des parcelles cultivables sur le péri-urbain occasionne des conflits entre citoyens et ruraux qui associent les questions agraires locales aux questions identitaires. En effet, l'accès à la terre dans ces villes est conditionné par l'origine du demandeur. Les natifs de la région auront plus de facilités pour acquérir des parcelles de terres cultivables que ceux venus d'ailleurs⁶¹.
- 29 À Limbé, tout comme dans le Moundou ou à Edéa, les agriculteurs sont confrontés à « *une pénurie réelle des espaces cultivables* »⁶² due à la présence des sociétés industrielles⁶³ qui ont ôté aux populations leur capital foncier. Dans les villes en expansion comme Kribi, la situation n'est pas meilleure. L'expansion de la ville, le développement du tourisme et la dynamique d'industrialisation en cours complexifient la problématique du contrôle de la destination de l'usage des sols et la situent au cœur de multiples jeux d'intérêts.
- 30 L'imbrication des questions agraires locales dans les questions foncières⁶⁴ révèle les difficultés des autorités à gérer un monde rural en transition vers l'urbain⁶⁵. Les mutations du droit coutumier à la faveur de la dynamique d'urbanisation et des nouvelles réglementations en matière foncière modifient substantiellement les logiques coutumières d'utilisation du sol, car « *la ville change les conditions d'utilisation du sol (...)*

bouleverse les conditions d'usage du sol, et donc des droits qui leur sont liés »⁶⁶. Il existe néanmoins, malgré l'urbanisation de vastes réserves d'espaces cultivables dans les zones rurales les plus reculées⁶⁷, mais l'enclavement de ces zones cultivables par rapport aux grandes villes, a un impact économique important étant donné que les régions susceptibles d'être exploitées ne sont pas reliées aux marchés. Comment espérer susciter dans de telles conditions un engouement pour l'agriculture ?

- 31 L'accès aux crédits et aux terres par les populations défavorisées que sont les jeunes, les femmes et les paysans a un impact direct sur la productivité des terres. Mais les politiques mises en œuvre et la pression démographique ne facilitent pas à ces catégories sociales les plus touchées par la pauvreté d'y avoir accès. Si accéder à la terre constitue déjà en soi un handicap, qu'en est-il du crédit qui est censé financer les activités requérant au minimum un titre de propriété?

2.1.2. Le faible impact des subventions et appuis à la microfinance

- 32 La pratique de la subvention des agriculteurs est constante dans les pays tels que les USA, les pays de l'UE, la Chine, le Brésil, le Mexique, etc. Ainsi, après avoir souscrit aux différents accords commerciaux qui stipulaient l'arrêt des subventions à l'agriculture, le Cameroun, pour redynamiser « le secteur agricole (...) plongé dans une crise profonde causée par l'effondrement séculaire des prix internationaux de[s] produits de base »⁶⁸, n'a pas eu d'autres options que de reprendre avec la pratique des subventions agricoles. A cet effet, le gouvernement s'est fixé pour objectif de base de mobiliser 1500 milliards de F. Cfa pour le financement du Programme national d'investissement agricole (PNIA) le coût global de ce programme pour la période 2014-2020 étant de 3700 milliards de F.Cfa. Les sommes déjà mobilisées par le Cameroun auprès de ses partenaires financiers dans le cadre de Programme pour subventionner son agriculture sont mal orientées parce que ne bénéficient pas effectivement au monde rural qui en a le plus besoin. Il en est ainsi parce que les agriculteurs du monde rural sont très peu sensibilisés sur les différents programmes agricoles qui bénéficient des subventions de l'État. Par voie de conséquence, le Cameroun continue d'importer les produits alimentaires primaires à l'exemple du riz et du maïs. Tout comme les subventions agricoles, le secteur de la microfinance malgré l'importance que l'État lui reconnaît dans sa stratégie de réduction de la pauvreté connaît de sérieuses difficultés qui réduisent son efficacité.
- 33 Pour faciliter l'accès des pauvres au crédit, le Cameroun a mis en place un Programme National de Micro-finance (PNMF) dont le but est « l'amélioration de l'accès des ruraux aux institutions de micro-finance et le renforcement des capacités des institutions de microfinance »⁶⁹. Mais les résultats mitigés de ce dispositif divisent l'opinion entre ceux qui estiment que les microfinances accentuent les situations de pauvreté⁷⁰, ceux qui soutiennent que la microfinance contribue efficacement à lutter contre la pauvreté⁷¹. En fait, outre le micro-crédit, des actions complémentaires sont à envisager telle la formation, l'information⁷² et le transfert des technologies modernes⁷³.
- 34 En réponse aux difficultés des populations d'accéder aux crédits, l'appui aux micro-projets est une alternative qui permet « (...) d'améliorer leurs capacités à générer des activités économiques afin de "se prendre en charge", d'appuyer les filières agricoles de production et de faciliter l'insertion des jeunes et des pauvres dans les circuits économiques par des actions ciblées »⁷⁴. Cet appui n'est pas que financier, il est aussi technique et structurel. De nombreux projets montés dans les secteurs d'activités primaires (agriculture, pêche, élevage,

artisanat) ou les secteurs d'activités touristiques nécessitent une assistance technique, des structures d'encadrement et des finances. Les agents de développement local qui disposent d'une expertise sont sollicités soit par les autorités communales, soit par les partenaires au développement pour identifier les activités dont le développement peut être source de revenus et d'emplois pour les populations et résoudre par la même occasion des problèmes socio-culturels que rencontrent les populations au quotidien.

- 35 En 2014, le gouvernement camerounais a mis en place un nouveau mécanisme de financement des activités agropastorales et halieutiques en zone rurale à savoir ; la création d'un fonds de facilitation mis en œuvre par le Projet d'appui au développement de la micro-finance rurale (PADMIR) dont l'action se déploie en synergie avec le programme national de développement des racines et tubercules (PNDRT) et le projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA). Le principe consiste à mettre des lignes de crédits à la disposition des établissements de micro-finance qui devront en respect de leurs procédures d'octroi de crédit, mettre cet argent à la disposition des producteurs dans toutes les chaînes de valeur des crédits de moyen terme. Mais l'inégale répartition géographique des établissements de micro-finance sur le territoire national limite quelque peu l'efficacité de cette stratégie.
- 36 Tous ces résultats si peu efficaces s'expliquent par le fait que la stratégie de croissance mise en œuvre par l'État pour réduire la pauvreté est orientée principalement si ce n'est exclusivement depuis le haut. Ce qu'il faut c'est permettre aux pauvres d'être représentés et d'influer sur les processus d'élaboration et de mises en œuvre des stratégies de croissance et des politiques de redistribution des fruits de la croissance dont ils sont les cibles et bénéficiaires. Il s'avère de ce fait nécessaire de mettre en place une politique de décentralisation qui offre l'opportunité aux instances locales au sein desquelles les pauvres sont mieux représentés et possèdent des cadres d'expression adéquats, de participer et de contribuer aux politiques de promotion d'une croissance pro-pauvres.

3. Les difficultés de l'État à inscrire effectivement la décentralisation dans une perspective de croissance pro-pauvres

- 37 Le Cameroun est depuis la révision constitutionnelle de 1996, un "État unitaire décentralisé"⁷⁵ qui connaît deux niveaux de décentralisation : « (...) les régions et les communes ». Cependant, malgré le texte de loi de 2004 portant règles applicables aux régions et le décret de 2008 qui organise administrativement les régions, les régions ne sont pas encore fonctionnelles, les conseils régionaux n'étant pas encore formés. Par conséquent, la décentralisation en cours au Cameroun repose sur les communes, Collectivités territoriales décentralisées de base qui ont une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants. Elles sont de ce fait coresponsables avec l'État de la réalisation et la poursuite des objectifs de développement équilibré et durable des territoires, de la création d'activités nouvelles et d'emplois, de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, de la fourniture de services adaptés aux évolutions des techniques et des attentes. Dans cette perspective, les Cadres Stratégiques de lutte contre la pauvreté (DSRP, DSCE) élaborés au Cameroun ont fait de la décentralisation, « une modalité utile de prise en charge des besoins et des aspirations des populations »⁷⁶ par les démembrements de l'État que sont les Collectivités territoriales, permettant aux autorités de « tirer la

croissance au niveau local »⁷⁷. Mais Jean Philippe Platteau, au regard des risques d'accaparement de pouvoir et captation de rentes de la part des élites locales, se demande si le développement décentralisé constitue pratiquement une stratégie de réduction de la pauvreté⁷⁸. La réponse à cette interrogation établit que la décentralisation ne s'accompagne pas systématiquement d'une réduction de la pauvreté. Pour qu'elle ait un impact positif sur la pauvreté, il convient que l'État implique davantage les Collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses stratégies de croissance et de lutte contre la pauvreté et qu'il mette en œuvre tout un dispositif de renforcement de leur pouvoir d'intervention économique. Or à l'observation, non seulement les communes sont très peu impliquées du fait d'une faible autonomie (1), mais elles ont une capacité d'intervention extrêmement limitée (2).

3.1 La faible autonomisation des Collectivités territoriales décentralisées dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de croissance pro-pauvres

- 38 Si les Collectivités territoriales décentralisées n'ont pas été associées à l'élaboration des Cadres stratégiques de Lutte contre la pauvreté (DSRP, DSCE), le DSCE leur octroie cependant des responsabilités dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté⁷⁹. Il s'agit notamment de :
- 39 —réaliser le ciblage des populations pauvres et la mise en œuvre à leur profit des mesures et actions de réduction de la pauvreté décidées au niveau local comme niveau au national.
- 40 — rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté dans leurs localités.
- 41 — Ils sont aussi supposés, à la lumière du DSCE, proposer les mesures d'accompagnement et les actions à leur niveau permettant d'améliorer l'exécution de la stratégie.
- 42 — Ils représentent les populations et constituent une force de proposition dans le processus de réactualisation, de mise en œuvre et de suivi de la stratégie.
- 43 À cet effet, le gouvernement va débiter les opérations de transfert de compétences aux communes en 2010 avec le transfert des compétences dites de 1^{re} génération au nombre desquelles l'agriculture, la pêche et l'élevage, activités principales des populations les plus pauvres. Suivra en 2011, le transfert des compétences dites de 2^e génération qui va se poursuivre en 2012 et en 2015 avec la signature de deux décrets. Mais si les décrets fixant les modalités d'exercice de ces compétences transférées sont adoptés, l'effectivité de ces transferts dans la pratique pose problème, car le transfert des ressources subséquent est loin d'être opéré. En fait, selon le rapport de l'étude relative à l'impact de la décentralisation sur les populations entre 2010 et 2015 présenté lors de la session Conseil National de la Décentralisation de juin 2016, le taux de transfert des ressources aux collectivités territoriales décentralisées reste insuffisant.
- 44 Par ailleurs, les financements accordés aux communes dans le cadre de la Dotation Générale de la Décentralisation, sont principalement orientés vers la réalisation des projets sociaux ayant une faible incidence sur le rendement économique alors même que la majorité des compétences transférées relèvent des secteurs de développement économique. Or la mise en œuvre du DSCE requiert des investissements conséquents dans les secteurs économiques. Cette situation s'explique du fait que la décentralisation en tant que processus s'élabore et se construit par le haut. Il n'existe pas de cadres de

concertation formels entre l'État et les élus locaux pour définir et déterminer les stratégies opérationnelles à mettre en œuvre en tenant compte des disparités entre régions. L'État en fait définit une politique globale, mais comme l'a fait remarquer l'OCDE, « si les grandes orientations politiques doivent certes être définies à l'échelon central, de nombreuses politiques qui influent sur le climat de l'investissement (coûts d'activité, infrastructure, etc.) et politiques sociales (santé, éducation, protection et cohésion sociales, etc.) seraient vraisemblablement plus pertinentes et plus favorables aux pauvres si leur élaboration était décentralisée »⁸⁰. Mais jusqu'ici les communes peinent à élaborer des stratégies de développement pertinentes. Les cadres dans lesquelles elles se déploient (Plans Communaux de Développement) sont définis et construits par l'État. Elles se plaignent de ne pas voir suffisamment de marges de manœuvre pour agir, mais l'État s'en défend et déplore plutôt l'indélicatesse des élus locaux dans la gestion des financements qui leur sont alloués. Le fait demeure cependant que pendant longtemps l'État a conçu les communes non comme des pouvoirs politiques locaux, mais principalement comme des administrations destinées à servir les intérêts nationaux à l'échelle locale. Il s'ensuit que celles-ci sont tenues de l'application stricte des décisions de l'État à l'échelle locale. Or pour que le transfert de compétence opère comme une stratégie « porteuse d'opportunités pour améliorer les résultats de la lutte contre la pauvreté »⁸¹, l'État a « l'obligation de mettre à la disposition des élus et des acteurs de développement des profils adéquats et le savoir-faire nécessaire pour gérer rationnellement et efficacement, dans le respect des normes, leurs responsabilités et leurs attributions »⁸².

3.2 Les capacités limitées d'intervention économique des institutions décentralisées

- 45 La prépondérance de l'État dans le secteur économique et le déficit en ressources humaines qualifiées et compétentes en matière de développement économique limitent les capacités d'intervention économique des communes. En fait, les opérations de développement économique à l'exemple de la planification requièrent des compétences techniques et technologiques dont ne dispose pas la majorité des communes. La politique gouvernementale de planification, trop générale et globalisante intègre difficilement si ce n'est les situations spécifiques et les disparités entre les communes.
- 46 Les communes ont de la peine à s'insérer dans le schéma de la planification de l'économie camerounaise, car elles interviennent en aval d'un processus dont elles maîtrisent difficilement les enjeux et les ressorts. Or une politique de décentralisation « conçue comme un véritable processus de développement local »⁸³ implique une capacité des Collectivités territoriales décentralisées à concevoir des stratégies de développement économique susceptibles d'améliorer le cadre de vie et des conditions de vie de ses résidents. Ces stratégies sont diverses et multiples et fondent le pouvoir d'intervention économique des Collectivités. Les relations entre les communes et l'économie ont toujours été définies au Cameroun dans le cadre de l'interventionnisme de l'État qui en a fait de simples unités territoriales où se déploient les stratégies nationales de développement économique. Mais le désengagement de l'État du secteur économique et la réforme décentralisatrice dans les années 1990 ont redéfini le rôle économique des Collectivités. À partir des lois de la décentralisation de 2004, l'État en décidant de transférer aux communes des compétences en matière de développement économique lui reconnaît implicitement un rôle et un pouvoir d'intervention économique. L'exercice de

ce pouvoir peut prendre deux orientations : directe par l'octroi d'une aide aux entreprises installées sur le territoire ou indirecte par l'élaboration des stratégies visant à attirer des entreprises nouvelles sur le territoire. L'intervention directe est au regard des difficultés financières des communes assez peu pragmatiques par contre avec la réforme de la fiscalité locale intervenue en 2009, les communes ont l'opportunité d'élaborer des stratégies fiscales permettant soit de favoriser l'essor des activités à fort potentiel de développement économique pour le territoire, soit d'accroître les opportunités des opérateurs économiques d'obtenir plus rapidement un retour sur investissement.

- 47 Le rapport de la Coopération Technique Allemande au Cameroun (GTZ) à la suite d'un séminaire organisé en 2010 sur le Rôle des Collectivités territoriales décentralisées (CTD) établit que ces dernières ne prennent pas encore la mesure de leurs responsabilités dans le domaine économique et continuent de limiter leurs actions aux services sociaux. Se limitant à indexer le gouvernement sur les lenteurs enregistrées dans le transfert des ressources, elles négligent l'aspect stratégique de la question qui nécessite une vision de développement et des aptitudes managériales qu'elles ont la responsabilité d'acquérir et de développer.
- 48 Les communes sont pour la plupart d'entre elles très peu proactives. Or les limites institutionnelles et structurelles qu'elles déplorent peuvent être surmontées par une dynamique interne à l'exemple de celle créée par la Communauté urbaine de Douala pour mobiliser, dans tous les secteurs, les opérateurs qui peuvent faciliter le développement des industries et de l'économie locale⁸⁴.

4. Conclusion

- 49 La reprise de la croissance⁸⁵ en 1995 et la stabilisation du taux de croissance à 3,5 % en 2010 n'ont pas fait observer un net recul de la pauvreté au Cameroun, car entre 2001 et 2007 par exemple, l'incidence de la pauvreté est pratiquement la même (40,2% en 2001 contre 39,9% en 2007). Les résultats obtenus à la suite de la mise en œuvre du DSRP entre 2003 et 2007 révèlent un taux moyen de croissance réelle [du PIB] de 3,32 %, moyenne qui se situe en dessous de celle de 4,32 % observée entre 2000 et 2002 alors même que le Cameroun ne mettait en œuvre aucun programme formel visant essentiellement la lutte contre la pauvreté. Cet écart fonde la présente réflexion sur la pertinence des stratégies élaborées pour susciter une croissance réductrice de la pauvreté. En effet, le présent article avait comme objectif d'examiner les difficultés du Cameroun à concilier les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté au regard des résultats des études et enquêtes faites entre 1996 et 2014 qui concluent à une croissance non inclusive. Ces difficultés relèvent de deux constats : une implication insuffisante des producteurs dans l'élaboration des mesures de politique agricole et des politiques de décentralisation qui s'intègrent très peu aux stratégies de croissance réductrices de la pauvreté.
- 50 La persistance du phénomène de la pauvreté depuis l'engagement du Cameroun à mettre en œuvre un programme formel de lutte contre la pauvreté, oblige à identifier les problèmes dans l'optique de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies capables de les résorber. Il ressort à l'analyse que les stratégies élaborées ne constituent pas en soi un problème. Le problème réside dans leur mise en œuvre. Si elles sont si peu opérationnelles, c'est d'une part que les principaux bénéficiaires que sont les pauvres participent très peu à leur élaboration et à leur mise en œuvre et d'autre part, que les acteurs locaux disposent de marges de manœuvre assez limitée pour initier des stratégies

de développement économique adaptées aux réalités économiques du territoire. Par conséquent, si le Cameroun veut parvenir à atteindre des objectifs de croissance pro-pauvres, il conviendrait d'œuvrer à une insertion efficace et efficiente des pauvres en amont des processus de croissance et de renforcer l'autonomie administrative et financière des Collectivités territoriales décentralisées pour de meilleures performances dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de croissance pro-pauvres.

BIBLIOGRAPHIE

- Ahmed, Ould Amar, (2003). Amélioration des méthodes ou réforme politique ? Quel cadre d'analyse pour opérationnaliser la démarche de conception des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités ? dans *Afrique Contemporaine* vol.4, n° 208, pp. 47-55.
- Aloysius Ajab Amin et Jean-Luc Dubois (2009), *Croissance et développement au Cameroun : d'une croissance équilibrée à un Développement Équitable*, Bamenda, CIG, 426 pages.
- Amadou Diop (2008). Les enjeux de la décentralisation au Sénégal : un bilan d'étape contrasté, dans Amadou Diop (sous la direction), *Développement local, gouvernance territoriale : Enjeux et perspectives*, Karthala, Paris, pp. 197-227.
- Banque Mondiale (1989). *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable. Étude de prospective à long terme*, Washington, Banque Mondiale, 346 pages.
- Bruno Losch (2008), La recherche d'une croissance agricole inclusive au cœur de la transition économique africaine, dans Jean-Clause Devèze (sous la direction de) *Défis agricoles africains*, Paris, Karthala, pp. 47-72.
- Carlos Berzosa, (1999). La croissance de la pauvreté dans l'économie mondiale, dans *Alternatives du Sud*, Vol. 6, n°4, pp. 35-45.
- François Bourguignon (2004). Le triangle pauvreté - croissance - inégalités, dans *Afrique contemporaine* Vol. 3 n° 211, pp. 29-56.
- Gérard Tchouassi et Honoré Tekam Oumbe (2003), Microfinance et réduction de la pauvreté, le cas du crédit du Sahel au Cameroun, dans *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, n° 288, pp. 80-88.
- Gisèle M.Yitamben (2004), La microfinance en Afrique : en lutte contre la pauvreté, dans *Finance & Bien Commun* 3/ n° 20, pp. 74-78.
- Gustave, Niébé, (2003). Nouveaux rapports entre acteurs, nouveaux modèles de croissance. Réflexion sur des pistes novatrices de stratégies et politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités, dans *Afrique contemporaine* vol. 4 n° 208, pp. 13-29.
- Isaac Tamba (2001), Le cadre conceptuel de l'initiative PPTE, dans Isaac Tamba (sous la direction de), *Cameroun : enjeux et défis de l'Initiative PPTE*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, pp. 38-60.
- Isaac, Tamba, (2009). Panorama de la politique économique, dans Fabien Eboussi Boulaga (sous la direction de), *L'état du Cameroun 2008*, Yaoundé, Terroirs, pp. 157-181.

- Jean Koufan Menkéné et Mireille Ebéné Nyamnding (2013), De l'urgence agricole : plaidoyer pour "l'agriculture de seconde génération", dans Alphonse Zozime Tamekemta et Jean Koufan Menkéné (sous la direction de), *L'urgence d'une révolution agricole au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp.139-165.
- Jean Philippe Platteau (2004), Le développement décentralisé, une stratégie de réduction de la pauvreté ?, dans *Afrique Contemporaine* vol. 3 n° 211, pp. 159-214.
- Jean-Christophe Deberre (2007), Décentralisation et développement local, dans *Afrique contemporaine* 1, n° 221, pp. 45-54.
- Jean-Joël Aerts, Denis Cogneau, Javier Herrera, Guy de Monchy et François Roubaud (sous la direction de), (2000). *L'économie camerounaise : un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 287 pages.
- Jean-Luc Dubois (2005). Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté peuvent-ils intégrer la question de la durabilité du développement ?, dans *Cahier du GEMDEV* n° 30-*Quel développement durable pour les pays en développement*, pp. 13-22.
- Jean-Luc Piermay(1993). *Citadins et quête du sol dans les villes d'Afrique Centrale*, Paris, L'Harmattan. 579 pages.
- Jean-Marc Chataigner et Marc Raffinot (2005) La croissance pro-pauvres, dans *La Lettre des économistes de l'AFD*, n° 9.
- Jean-Pierre Cheveau, (2007). Sociétés agraires, urbanisation et question foncière. Une exception africaine ?, dans *Cahiers Agricultures* vol. 16, n° 5, septembre-octobre, pp. 374-378.
- Jean-Roger Essombè Edimo (2005), Le développement territorialisé à Douala : fondements et repérage des modalités institutionnelles d'une dynamique nouvelle, dans *Mondes en développement* 2/n° 130, pp. 111-130.
- Khalid Soudi (2007). Le triangle croissance économique, inégalité, pauvreté : Synthèse des controverses, dans *Les Cahiers du Plan* n° 13, pp. 18-30.
- Luc Nembot, Ndeffo, Arnault Christian Emini et Paul Ningaye (2009). Analyse spatiale de la croissance pro-pauvres au Cameroun : une double approche monétaire et non monétaire, Etude proposée par la Banque Mondiale et la coopération allemande GTZ au Cameroun dans le cadre du projet « Shared Growth and Spatial Considerations in Cameroon », Rapport Final, 47 pages.
- Marc, Lévy, (2002). *Comment réduire pauvreté et inégalités ? Pour une méthodologie des politiques publiques*, Paris, IRD-Karthala. 248p
- Mateusz Filipski, Christian Seignobos et Jean-Philippe Colin (2007). Émergence et évolution des droits de propriétés dans un contexte d'abondance foncière. Le cas du pays Yambassa (Cameroun), dans *Cahiers Agricultures* vol. 16 n°5, pp. 387-393.
- Michel Olinga Olinga et Jean Calvin Nyemb, (2006). L'approvisionnement de la ville de Limbé en produits vivriers, dans Martin Elouga Valentin Nga Ndongo et Luc Mebenga Tamba (sous la direction) *Dynamiques urbaines en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, pp. 233-258.
- OECD, (2008). *Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD Vers une croissance pro-pauvres. Orientations à l'intention des donateurs*. Auflage, OECD, 372 pages.
- Samuel C. Nana-Sinkam, (1999). *Le Cameroun dans la globalisation. Conditions et prémisses pour un développement durable et équitable*, CLE, Yaoundé. 203 pages.
- Samuel Fambon, (2005). Croissance économique, pauvreté et inégalité des revenus au Cameroun, dans *Revue d'économie du développement* vol. 19 n°1, pp. 91-122.

Sandrine Mesplé-Somps (2007), Sacrifie-t-on au nom de la croissance la lutte contre la pauvreté ? Discussion sur la croissance pro-pauvres au Sénégal, dans *STATECO* n°101, pp. 7-17.

Youssoufou Hamadou Daouda (2013). La croissance économique est-elle pro-pauvres au Niger?, dans *Revue Africaine de Développement* Vol. 25, n°2, pp. 203-214.

NOTES

1. Il s'est tenu à Istanbul, du 3 au 14 juin 1996, la Conférence des Nations Unies sur les Établissements Humains (Habitat II). À l'issue de ce sommet, une déclaration a été adoptée par les États présents qui, reprenant les conclusions du Sommet sur le développement social de Copenhague (1995) et d'autres Conférences des Nations Unies, ont reconnu que « *le développement des établissements humains exige l'élimination de la pauvreté* ».
2. Le sommet du Millénaire s'est tenu au siège des NU à New York du 6 au 8 septembre 2000. C'est à l'issue de ce sommet qu'ont été adoptés les Objectifs du Millénaire pour le développement au nombre desquels la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim.
3. Isaac, Tamba, (2009). Panorama de la politique économique, dans Fabien Eboussi Boulaga (sous la direction de), *L'état du Cameroun 2008*, Yaoundé, Terroirs, pp. 157-181 spéc. p. 165.
4. Gustave, Niébé, (2003). Nouveaux rapports entre acteurs, nouveaux modèles de croissance. Réflexion sur des pistes novatrices de stratégies et politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités, dans *Afrique contemporaine* vol. 4 n° 208, pp. 13-29, spéc. p. 23.
5. Samuel C. Nana-Sinkam, (1999). *Le Cameroun dans la globalisation. Conditions et prémisses pour un développement durable et équitable*, CLE, Yaoundé, p. 73.
6. DSRP, Cameroun, avril 2003, Préface, Premier Ministre Peter Mafany Musonge. La stratégie de réduction de la pauvreté se trouve ainsi globalement définie ainsi que ses axes stratégiques de mise en œuvre que sont :
 - la croissance économique,
 - l'assainissement dans la gestion des dépenses publiques,
 - des politiques publiques adéquates et adaptées,
 - la gouvernance.
7. Objectif qui traduit le fait que la croissance économique n'a pas toujours l'effet escompté, elle n'induit pas de manière automatique la réduction de la pauvreté, encore faut-il que des mesures soient prises par les pouvoirs publics pour que les fruits de la croissance soient équitablement redistribués au sein de la société.
8. MINEPAT/PNUD, (2009). Rapport national sur le développement humain 2008/2009. Cameroun: le défi de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, p. 11.
9. La croissance économique entraîne dans son principe une augmentation perceptible des revenus des « pauvres » et par voie de conséquence une amélioration de leur qualité de vie. Qualité de vie qui implique l'accessibilité et la qualité des services publics, comme les centres de santé et les écoles, entraînant ainsi, une baisse des coûts des investissements en capital humain pour les familles. Des revenus plus élevés se traduisent généralement par une augmentation de la scolarisation et une amélioration de la qualité des services de santé.
10. Gustave Niébé, op. cit., p. 22. Pour plus de détails Cf. Marc Lévy (2002). *Comment réduire pauvreté et inégalités ? Pour une méthodologie des politiques publiques*, Paris, IRD-Karthala,
11. François Bourguignon (2004). Le triangle pauvreté - croissance - inégalités, dans *Afrique contemporaine* Vol. 3 n°211, pp. 29-56. Khalid Soudi (2007). Le triangle croissance économique, inégalité, pauvreté : Synthèse des controverses, dans *Les Cahiers du Plan* n° 13, pp. 18-30.
12. Cf. Gustave Niébé, op. cit.

13. Dorothée, Boccanfuso et Caroline, Ménard, (2009). La croissance pro-pauvre : un aperçu exhaustif de la “boîte à outils”, dans *Cahier de recherche / Working Paper 09-06, GREDI*, URL : <http://gredi.recherche.usherbrooke.ca/wpapers/GREDI-0906.pdf>
14. Luc Nembot, Ndeffo, Arnault Christian Emini et Paul Ningaye (2009). *Analyse spatiale de la croissance pro-pauvres au Cameroun : une double approche monétaire et non monétaire*, Étude proposée par la Banque Mondiale et la coopération allemande GTZ au Cameroun dans le cadre du projet « Shared Growth and Spatial Considerations in Cameroon », Rapport Final. Gildas Crépin Nzingoula et Achille Tchiengang (2009), *Croissance pro-pauvre au Cameroun entre 2001 et 2007*, Mémoire de recherche en Statistique et Économie Appliquée, Institut Sous-régional de Statistique et d'Économie Appliquée Abdala Zedou, (2016) *Croissance pro-pauvres au Cameroun : une analyse monétaire entre 1996 et 2007*, Thèse de doctorat Ph.D en Macroéconomie appliquée, Université de Dschang.
15. Le taux de pauvreté est passé de 40,2 à 37,5 %, entre 2001 et 2014. Ce taux se répartit inégalement entre régions dont les disparités ne cessent de s'accroître. Les régions rurales de l'Extrême-Nord et du Nord cumulent à elles seules un taux de pauvreté de 72 % avec une proportion de 55,8 % de populations pauvres tandis que le taux de pauvreté des zones urbaines est de 4,8 % (3,2 % de pauvres). La situation s'est aggravée depuis 2015 avec l'engagement du Cameroun dans la guerre contre la secte islamique Boko Haram, qui multiplie les attaques terroristes contre les villages de l'Extrême-Nord. La pression de cette guerre sur les ressources de l'État et ses conséquences sur la désorganisation du tissu économique des régions du Nord y accentue la pauvreté.
16. Le Cameroun a fait l'expérience de cinq plans quinquennaux de 1960-1986. Le 1^{er} plan quinquennal (1960-1965) est axé prioritairement sur les infrastructures (45,8% des investissements) et le développement rural (18,8%). Le 2^e plan quinquennal (1966-1971) a pour ambition d'augmenter la production des cultures d'exportation. Le 3^e plan quinquennal (1972-1976) met l'accent sur l'industrie, l'énergie et les mines. Il sera également question dans la mise en œuvre de ce plan de réformer le secteur agricole. Le 4^e plan quinquennal (1976 - 1981) qui accorde la priorité au secteur industrie-énergie, et au développement de la recherche et de l'exploitation minière. Le 5^e plan quinquennal (1981 - 1986) a eu du mal à être exécuté, car l'État n'était plus en mesure d'honorer ses engagements financiers.
17. Pour plus de détails, lire Aloysius Ajab Amin et Jean-Luc Dubois (2009), *Croissance et développement au Cameroun : d'une croissance équilibrée à un Développement Equitable*, Bamenda, CIG, p. 82.
18. Isaac Tamba (2001), Le cadre conceptuel de l'initiative PPTE, dans Isaac Tamba (sous la direction de), *Cameroun : enjeux et défis de l'Initiative PPTE*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, pp. 38-60, spéc. p. 49.
19. Pour ne citer que quelques unes dans le contexte de l'Afrique Subsaharienne : Isabel Günther, Mohamed Ali Marouani, et Marc Raffinot (2007). *La croissance pro-pauvres au Mali*, Paris, AFD. Sandrine Mesplé-Somps (2007), Sacrifie-t-on au nom de la croissance la lutte contre la pauvreté ? Discussion sur la croissance pro-pauvres au Sénégal, dans *STATECO* n°101, pp. 7-17. Ibrahima Gacko et Ali Yedan (2014), Les pauvres ont-ils réellement profité de la croissance au Sénégal de 1994 à 2006?, dans *Perspective Afrique* Vol. 6, No.1-3, 2014, Article 1. Youssoufou Hamadou Daouda (2013). La croissance économique est-elle pro-pauvres au Niger?, dans *Revue Africaine de Développement* Vol. 25, n°2, pp. 203-214. Dans le seul cas du Cameroun, on en dénombre trois (Cf. note 16).
20. Jean-Marc Chataigner et Marc Raffinot (2005) La croissance pro-pauvres, dans *La Lettre des économistes de l'AFD*, n° 9. Dorothée, Boccanfuso et Caroline, Ménard, (2009). Op. cit.
21. Cette notion empruntée à Carlos Berzosa est déterminée par le revenu et le seuil de pauvreté. Elle se réfère à la pauvreté monétaire. Cf. Carlos Berzosa, (1999). La croissance de la pauvreté dans l'économie mondiale, dans *Alternatives du Sud*, Vol. 6, n°4, pp. 35-45, spéc. p. 36.

22. L'agriculture camerounaise est une agriculture de subsistance dont les problèmes actuels sont : une production déficitaire des denrées alimentaires que sont le riz, le maïs, le sucre et le poisson, le coût élevé des produits locaux (ignames, plantains, manioc et autres tubercules), la défectuosité des voies de communication avec les zones rurales, espaces de production par excellence.

23. Samuel C. Nana-Sinkam, op. cit., p. 158.

24. INS (2015), *Quatrième Enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 4). Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2007-2014*, Yaoundé, INS, p. 22.

25. Le gouvernement a lancé une étude sur les sources de croissance pour la pauvreté au Cameroun en 2002 avec pour objet d'identifier les sources de croissance hors pétrole pour l'économie camerounaise. Pour les études scientifiques sur le sujet cf. Aloysius, Ajab Amin, (2009). Les sources de la croissance économique au Cameroun, dans Aloysius, Ajab Amin et Jean-Luc Dubois (sous la direction de), *Croissance et développement au Cameroun : d'une croissance équilibrée à un développement équitable*, Bamenda, Langaa RPCIG, pp. 31-58.

26. Les deux études ont été effectuées en 2002, celle sur la compétitivité de l'économie a été commanditée par le Comité de compétitivité et financée par la coopération allemande GTZ. Tandis que celle sur les sources de la croissance a été lancée par le gouvernement avec l'appui du PNUD et de la Banque Mondiale avec pour objet d'identifier les sources de croissance hors pétrole pour l'économie camerounaise.

27. Dans une étude réalisée en 1989, la Banque Mondiale notait que « la croissance dépend en premier lieu de l'agriculture (...) ». Cf. Banque Mondiale (1989). *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable. Étude de prospective à long terme*, Washington, Banque Mondiale, p. 46.

28. Jean Koufan Menkéné et Mireille Ebéné Nyamnding (2013), De l'urgence agricole: plaidoyer pour "l'agriculture de seconde génération", dans Alphonse Zozime Tamekemta et Jean Koufan Menkéné (sous la direction), *L'urgence d'une révolution agricole au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp.139-165,

29. Bruno Losch (2008), La recherche d'une croissance agricole inclusive au cœur de la transition économique africaine, dans Jean-Clause Devèze (sous la direction) *Défis agricoles africains*, Paris, Karhala, pp. 47-72.

30. Propos de Philémon Yang, Premier Ministre, préface du DSCE, p. 8.

31. DSCE, op. cit., p. 46. Entre 1984 et 1991, le niveau de l'emploi a baissé de 10 % et le taux de chômage a atteint 17 % en 1995 frappant avec plus d'acuité les femmes et les jeunes.

32. Ibidem., p. 46.

33. Le rapport du Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle établit que le taux de chômage est de l'ordre de 4,4%. Mais le plus grand mal est l'emploi précaire, car 70% de ceux qui ont une activité rémunérée ont un salaire en deçà du SMIG qui en 2006 est de 23 500 frs cfa (soit 40 euros). Le sous-emploi lui est de l'ordre de 12,7% de la population active tandis que le secteur informel emploie 90% des actifs. Lire ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, *État des lieux du système d'information du marché du travail au Cameroun*, Rapport final, Octobre 2008.

34. En 2001, la moyenne nationale du taux de chômage est de 7,9 %. Le milieu urbain enregistre le taux de chômage le plus élevé soit 18,9 %. Cf. MINEPAT/PNUD, op. cit., p. 23.

35. Le taux de sous-emploi est passé de 19,9 % en 2001 à 73,3 % en 2005 pour atteindre le seuil de 69 % en 2007 contre 8,2 % de taux de chômage. Cf. MINEPAT/PNUD, op. cit., p. 23. Il apparaît donc clairement qu'au Cameroun, la problématique de l'emploi se rapporte à la résorption du sous-emploi.

36. Le secteur public de l'emploi au Cameroun a été profondément affecté par « les opérations de déflation et de baisse drastique des salaires menées au début des années quatre-vingt-dix » (Martin Paul Zé, L'emploi dans l'administration publique camerounaise : entre précarité et pérennité » dans *Revue EDJA* n° 75, octobre-novembre-décembre 2007, pp. 5-22, spéc. p. 9). Ces opérations ont donné voie à la précarisation de l'emploi public remettant en cause, et ce, de manière

fondamentale la stabilité du système camerounais de la fonction publique. Les certitudes jusque-là établies en matière d'emploi ayant été fondamentalement bouleversées, la question de l'emploi public se pose désormais en termes de sécurité, de garantie et de stabilité. Dans ce contexte, la situation des emplois communaux initialement imprécise sur le plan juridique s'est considérablement aggravée du fait de l'émergence des agents temporaires.

37. Les communes à effectif pléthorique avaient reçu du MINATD l'ordre non seulement de réduire leurs effectifs, mais également de ne plus procéder aux recrutements. Du fait de l'arrêt des subventions de l'État, elles ne parvenaient plus à payer le personnel en place; certaines se sont ainsi retrouvées à accumuler des arriérés de salaires de 6 mois, 9 mois, voire même parfois un an. Cependant, malgré cette situation de crise et l'injonction du MINATD d'arrêter les recrutements, plusieurs maires ont adopté la formule des emplois temporaires, sans respecter les dispositions de la loi sur le statut de temporaire. C'est ainsi que l'on peut retrouver aujourd'hui dans les communes des personnes qui sont « temporaires » depuis 5, 8 ans, sans que jamais leur situation n'ait été revisitée. Pareille situation s'observe également dans certains ministères et entreprises parapubliques. Cette formule d'emploi temporaire est à l'origine d'une forte précarisation de l'emploi dans l'administration publique.

38. Les mesures prises par l'Etat pour réduire son personnel auraient dû en principe s'accompagner de mesures complémentaires visant à restructurer et à renforcer la capacité d'employeur du secteur privé afin qu'il puisse absorber une bonne partie des fonctionnaires licenciés par l'État. Mais c'est tout le contraire qui se produit : les entreprises privées frappées par la crise, asphyxiées par la pression fiscale, incapables de « *maintenir un niveau d'activités satisfaisant pour conserver les emplois* » ont elles aussi été contraintes de compresser leur personnel, quand elles n'ont pas tout simplement déclaré faillite, augmentant ainsi le chômage et accentuant la pauvreté monétaire. Cf. MINEPAT/PNUD, op. cit., résumé exécutif.

39. Cf. Jean-Joël Aerts, Denis Cogneau, Javier Herrera, Guy de Monchy et François Roubaud (sous la direction), (2000). *L'économie camerounaise : un espoir évanoui*, Paris, Karthala, pp. 94-97. Dans la décennie 1990, le taux de chômage était une fonction décroissante du capital scolaire. La catégorie des personnes en chômage se recrutait parmi les sous-scolarisés. Mais la tendance s'inverse à partir de la décennie 2000. Sont désormais les plus touchés par le chômage, la catégorie des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

40. Samuel C. Nana-Sinkam, op. cit., p. 84, 110-111. Il convient de rappeler que la 2^e cible de l'OMD n° 1 est d'assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif.

41. Institut National de Statistique (2011), *Jeunes et marché du travail au Cameroun en 2010*, Rapport de la 2^e Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel.

42. AFD (2008). Rapport sur l'aide au développement 2005-2006 : les défis d'un environnement stable, pp. 15-16. Sur le plan individuel, « *elle permet aux jeunes et aux adultes d'améliorer leurs compétences professionnelles, d'accroître leurs chances d'insertion professionnelle et de pouvoir prétendre à un revenu décent* » (p. 15). Sur le plan organisationnel, « *elle permet aux entreprises, grâce à l'amélioration des compétences professionnelles des employés, d'augmenter la qualité de leurs produits et services, d'améliorer leur potentiel d'innovation et de compétitivité, et de passer d'une logique de survie à une logique de croissance* » (p. 16).

43. DSRP, op. cit., p. 63

44. Loi n° 2015/010 du 16 juillet 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi No 2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des Petites et Moyennes Entreprises au Cameroun.

45. Michel, Olinga Olinga et Jean Calvin, Nyemb, après avoir étudié les difficultés d'approvisionnement de la ville de Limbé en produits vivriers, ont proposé entre autres solutions, la rationalisation des circuits d'approvisionnement par la création des PME et Coopératives d'achat et de vente de produits vivriers nationaux. Cf. Michel Olinga Olinga et Jean Calvin Nyemb, (2006). L'approvisionnement de la ville de Limbé en produits vivriers, dans Martin

Elouga Valentin Nga Ndongo et Luc Mebenga Tamba (sous la direction) *Dynamiques urbaines en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, p. 233-258, spéc. p. 237.

46. Petit commerce, couture, coiffure, mécanique, soudure, peinture, maçonnerie, charpente, pêche, etc.

47. La première enquête ECAM 1 a eu lieu en 1996, ECAM 2 s'est déroulée en 2002, ECAM 3 a été effectuée en 2007 et ECAM 4 en 2014.

48. Ahmed, Ould Amar, (2003). Amélioration des méthodes ou réforme politique ? Quel cadre d'analyse pour opérationnaliser la démarche de conception des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités ?, *Afrique Contemporaine* vol.4, n° 208, pp. 47-55.

49. À ce sujet, Ould fait la proposition suivante: « Au lieu de privilégier une action en faveur de ce que certaines politiques qualifient de "sphère économique des pauvres" située en aval de la croissance, il serait plus réaliste d'agir en amont de la croissance: en concentrant l'investissement public, dans une logique non pas redistributrice, mais plutôt distributrice, par la recherche de la croissance dans les secteurs qui n'en sont pas classiquement moteurs (secteurs périphériques à effets potentiels directs sur l'environnement économique, social et politique de la pauvreté). Cela ne veut pas dire que les secteurs classiques de croissance seraient à délaisser, mais il s'agirait plutôt, tout en y intégrant une dimension d'homogénéisation, de tenter de réformer une logique qui a été pendant longtemps expérimentée sans qu'elle ne puisse faire preuve d'efficacité ». Ahmed Ould Amar, op.cit.

50. Jean-Marc Chataigner et Marc Ruffinot, op.cit.

51. DSRP, op. cit., p. 25.

52. Enquête sur la pauvreté des conditions de vie.

53. DSCE, Cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020, Doc/INS, août 2009, p. 38.

54. DSCE, op. cit., p. 42.

55. Samuel C. Nana-Sinkam, (1999). Op. cit., p. 51.

56. Jean-Luc Dubois (2005). Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté peuvent-ils intégrer la question de la durabilité du développement ?, dans *Cahier du GEMDEV n° 30-Quel développement durable pour les pays en développement*, pp. 13-22, spéc. p. 16.

57. Samuel C. Nana Sinkam, op. Cit., p. 73.

58. Banque Mondiale, (2003). *Genre et développement économique, vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation*, Paris, Nouveaux Horizons, Saint-Martin, p. 44.

59. La terre en tant que ressource de production a de tout temps été l'objet de multiples conflits entre peuples, car hormis les activités qui peuvent y être menées, il s'agit aussi d'un facteur d'identification culturel et d'un capital politique en ceci qu'elle constitue aussi une source de pouvoir.

60. Elvis Tangwa Sa'a, (2010). *Décentralisation et gouvernance locale au Cameroun. Réflexion sur la commune de Mbouda, des personnes de référence lancent le débat*, Knowledge for all, Mbouda, p. 116.

61. Pour plus de détails sur le sujet, cf. Joséphine Lemouogué, (2008). Conquête citadine des parcelles agricoles périurbaines et dégradation des rapports urbains / ruraux dans le péri-urbain de Dschang (Cameroun), Communication proposée pour le colloque ASRDLF, référence thématique de l'atelier: Les rapports urbains / ruraux: conflits d'usage et cohabitation d'activité.

62. Michel Olinga Olinga, Jean Calvin Nyemb, op. cit., p. 238. Il est à noter que la CDC, société agro-industrielle installée à Limbé et à Dschang, n'exploite que 40 % des terres mises à sa disposition.

63. À Limbé, la ville compte deux grandes exploitations industrielles: la Société Nationale de Raffinage de pétrole (SONARA) et la Cameroon Development Corporation (CDC). Edéa est une ville industrielle avec la société ALLUCAM, le Barrage Hydro-électrique, la ferme suisse PALMOR'S, etc.

64. Le titre de l'éditorial du *Cahiers Agricultures* vol. 16, n° 5, septembre – octobre 2007, « Le jeu croisé des dynamiques foncières et agraires » est assez illustratif sur le sujet.
65. Jean-Pierre Cheveau, (2007). Sociétés agraires, urbanisation et question foncière. Une exception africaine ?, dans *Cahiers Agricultures* vol. 16, n° 5, septembre-octobre, pp. 374-378.
66. Jean-Luc Piermay (1993). *Citadins et quête du sol dans les villes d'Afrique Centrale*, Paris, L'Harmattan, p. 9.
67. Cf. Mateusz Filipiński, Christian Seignobos et Jean-Philippe Colin (2007). Émergence et évolution des droits de propriété dans un contexte d'abondance foncière. Le cas du pays Yambassa (Cameroun), dans *Cahiers Agricultures* vol. 16, op. cit., pp. 387-393.
68. Samuel C. Nana-Sikam, (1999). op. cit., 158.
69. DSRP, op. cit., p. 43.
70. Les acteurs de développement au Cameroun à l'instar de l'association Appui au Développement et aux Marginalisés (ADEM), jugent que les microfinances sont loin de réduire la pauvreté aggrave plutôt les situations de précarité des pauvres.
71. Gérard Tchouassi et Honoré Tekam Oumbe (2003), Microfinance et réduction de la pauvreté, le cas du crédit du Sahel au Cameroun, dans *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, n° 288, pp. 80-88. Gisèle M. Yitamben (2004), La microfinance en Afrique : en lutte contre la pauvreté, dans *Finance & Bien Commun* 3/ n° 20, pp. 74-78.
72. La question de l'information est cruciale dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation. Il existe de multiples programmes nationaux pour assister les populations dans divers domaines de production tels l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture. Mais très souvent, ces populations ne sont pas sensibilisées et ne bénéficient pas de ces programmes. Il appartient aux communes de créer des espaces d'information et de consultation pour garantir aux populations (hommes, femmes et jeunes) la possibilité de consulter des techniciens des programmes officiels. Parfois, au-delà du fait que seule une frange de la population est informée de ces programmes, il apparaît dans la pratique que l'accès à ces informations est extrêmement limité pour les femmes en zone rurale et dans les régions où la marginalisation des femmes est accentuée. La création et la mise en fonction des télécentres communautaires polyvalents constituent une stratégie palliative.
73. Les technologies modernes de production deviennent impératives pour relever le niveau de compétitivité des produits agricoles de l'Afrique subsaharienne tant sur le marché international que national. Ces technologies concernent prioritairement la transformation et la conservation du surplus agricole. Effectivement transférées et acquises aux pays pauvres, un double effet : la création des emplois et la restauration de l'équilibre économique, l'autonomie économique des paysans. L'économie actuelle des pays en voie de développement et sous-développés à l'instar du Cameroun souffre énormément d'une trop forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Par conséquent, toute stratégie de lutte contre la pauvreté qui n'intègre pas dans ses finalités, l'atteinte de cette autonomie économique des États et de leurs collectivités aura un impact très limité.
74. DSRP, résumé exécutif, op. cit., p. x
75. Loi constitutionnelle n° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972, article 1^{er}, al. 2.
76. Jean-Christophe Deberre (2007), Décentralisation et développement local, dans *Afrique contemporaine* 1, n° 221, pp. 45-54.
77. DSCE, op. cit., p. 48.
78. Jean Philippe Platteau (2004), Le développement décentralisé, une stratégie de réduction de la pauvreté ?, dans *Afrique Contemporaine* vol. 3 n° 211, pp. 159-214.
79. Ibidem, p. 48 et 131.
80. OECD, (2008). *Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD Vers une croissance pro-pauvres. Orientations à l'intention des donateurs*. Auflage, OECD, p. 49.

81. DSCE, op. cit., p. 48.

82. Amadou Diop (2008). Les enjeux de la décentralisation au Sénégal : un bilan d'étape contrasté, dans Amadou Diop (sous la direction), *Développement local, gouvernance territoriale : Enjeux et perspectives*, Karthala, Paris, pp. 197-227, spéc. p. 209.

83. DSCE, op. cit., p. 48.

84. Jean-Roger Essombè Edimo (2005), Le développement territorialisé à Douala : fondements et repérage des modalités institutionnelles d'une dynamique nouvelle, dans *Mondes en développement* 2/n° 130), pp. 111-130.

85. La croissance économique au Cameroun connaît trois phases :

— de 1965 à 1985, la croissance du Cameroun s'accélère en termes réels : le PIB par tête double quasiment. Au cours de cette envolée, on distingue trois sous-périodes : 1. 1965-1977, la croissance atteint un rythme moyen annuel d'environ 4 %, permettant une lente amélioration du PIB par tête ; 2. 1977-1981, la croissance s'accélère (+ 13 % en moyenne) à la suite de la découverte du pétrole et de sa mise en exploitation ; 3. 1982-1985, la croissance se maintient à un rythme soutenu (autour de 8 %). Tout au long de la phase de décollage (1977-1985), le PIB réel par tête augmente rapidement, plaçant le Cameroun dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire selon la classification de la Banque mondiale.

— En 1986, le Cameroun, devant la chute des prix des matières premières, entre dans une longue phase de récession économique qui va de 1986 à 1994. Durant cette période, le Cameroun sera astreint au P.A.S.

— 1995 marque le début de la reprise de croissance et suscite un espoir de sortie de crise.

Cf. Jean-Joël Aerts, Denis Cogneau, Javier Herrera, Guy de Monchy et François Roubaud (sous la direction), op.cit.

RÉSUMÉS

Les études réalisées sur la croissance pro-pauvre au Cameroun sur la période 1996 -2007 ont révélé que si l'on considère l'approche monétaire, la croissance au Cameroun est une croissance anti-pauvre de 1996 à 2001, et faiblement pro-pauvres dans la période 2001-2007. Par contre si l'analyse est effectuée selon l'approche non monétaire, elle a été anti-pauvre dans les deux périodes. Le rapport de la quatrième Enquête Camerounaise auprès des Ménages réalisée en 2014 conclut que la croissance au Cameroun a été non inclusive et donc anti-pauvres entre 2007 et 2014. Pourquoi la croissance au Cameroun ne parvient-elle pas à avoir une incidence positive significative sur la pauvreté ? Le présent article se propose dans une analyse prospective et stratégique de démontrer que les difficultés du Cameroun à concilier croissance et réduction de la pauvreté est le fait de stratégies d'une croissance pro-pauvres faiblement opérationnelles.

Studies on pro-poor growth in Cameroon over the period 1996 -2007 revealed that considering the monetary approach, growth in Cameroon is an anti-poor growth from 1996 to 2001, and slightly pro-poor in the period 2001-2007. By cons, if the analysis is performed according to non-monetary approach, it was anti-poor in both periods. The report of the fourth Cameroonian Household Survey conducted in 2014 concluded that growth in Cameroon was not inclusive and therefore anti-poor between 2007 and 2014. Why the growth in Cameroon do not succeed to have significant positive impacts on poverty? This article proposes in a prospective and strategic

analysis to demonstrate that the difficulties of Cameroon to reconcile growth and poverty reduction is the result of strategies of a low operational pro-poor growth.

INDEX

Keywords : pro-poor growth, poverty, strategy, operational, decentralization

Mots-clés : croissance pro-pauvres, pauvreté, stratégie, opérationnelle, décentralisation

AUTEUR

CHANTAL MARIE NGO TONG

Dr. Ph.D en Science politique, chargée de Cours à la FSJP/Université de Ngaoundéré, Cameroun
ngotong2002@yahoo.fr